

## Compte rendu de séance

### Séance du 17 Septembre 2015

L' an 2015 et le 17 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de LECOMTE Olivier Maire

**Présents** : M. LECOMTE Olivier, Maire, Mmes : BOURGEOIS Charlette, CLEMENCEAU Evelyne, DUPONT Angélique, HELLEC Hameline, LEBOISSETIER Martine, ROPARS Christine, MM : DE LA RUE DU CAN Pierre-Henry, DESFERTILLES Christian, LE PAGE Luc, THÉBAULT Christian, VIAUD Pascal, VILLEDIEU Loïc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TSHIENDA Francine à Mme DUPONT Angélique, M. CATHERINOT Yves à M. LECOMTE Olivier

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 08/09/2015

**Date d'affichage** : 08/09/2015

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de CHATEAUDUN  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DUPONT Angélique

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Modifications statutaires le la Communauté de Communes du Dunois - 2015\_028  
Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels - 2015\_029  
PARTICIPATIONS DE L'EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS - 2015\_030  
CONVENTION TIPI - Service de paiement des titres par carte bancaire sur internet. - 2015\_031  
REPLACEMENT DU VIDEO PROJECTEUR DANS LA CLASSE DE LA DIRECTRICE. - 2015\_032  
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DUNOIS  
TRAVAUX ESPACES VERTS / MOBILIER URBAIN - REABILITATION CENTRE BOURG - 2015\_033

#### **Modifications statutaires le la Communauté de Communes du Dunois**

réf : 2015\_028

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Dunois située 2 route de Blois à Châteaudun, a approuvé le 8 juillet 2015, les modifications statutaires afin de se retirer du S.M.A.F.E.L . ( Syndicat Mixte d'Aménagement Foncier d'Eure-et-Loir) suite à l'adhésion à E.P.F.L.I.( Etablissement Public Local Foncier Local Interdépartemental " foncier Coeur de France"). qui est compétent pour réaliser, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution des réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du

Code de l'Urbanisme.

statuts en pièce jointe

A la majorité (pour : 8 contre : 3 abstentions : 4)

**Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels**

réf : 2015\_029

Exposé de Monsieur le Maire:

Afin de répondre à ces obligations, la Commune de JALLANS a mis en œuvre sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels en collaboration avec les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir. A cet égard, l'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés sur leur poste de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en hygiène et sécurité du travail.

Sa réalisation permet :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Ce document sera consultable à la mairie.

Ceci exposé, le conseil est invité à approuver le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Vu la délibération n° 7- 2015 du conseil municipal en date du 30 mars 2015 autorisant la présentation au Fonds National de Prévention d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels,

Vu l'avis du CT/CHSCT n° 2015/HS/262 en date du 11 JUIN 2015 sur le document unique d'évaluation des risques professionnels,

Considérant que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales,

Considérant que la démarche de mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels a été réalisée avec les conseils du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir,

Considérant que le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels joint
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 6 4 article(s) 6411.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **PARTICIPATIONS DE L'EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

réf : 2015\_030

Vu la délibération du 26 janvier 2015 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de gestion d'Eure et Loir

Vu la délibération du Conseil d'administration du CdG28 du 12 juin 2015 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire – risque santé

Vu la convention de participation santé signée entre le CDG28 et la MNT

- le conseil décide l'adhésion à la **convention de participation santé** proposée par le Centre de gestion

et fixe les montants de participation dans les conditions ci-dessous:

une participation financière mensuelle de

10 € par agent

5 € par enfant à charge

5 € pour le conjoint.

et décide en matière de garantie de **maintien de salaire prévoyance** une participation de 5 € par agent.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **CONVENTION TIPI - Service de paiement des titres par carte bancaire sur internet.**

réf : 2015\_031

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il souhaite mettre en place le règlement par internet, des factures de, garderie, cantine scolaire et temps activités périscolaires.

Le coût du commissionnement interbancaire est de :

coût fixe: 0.05€ par facture + 0.25% du montant de la transaction.

Les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer les conventions régissant les modalités de mise en oeuvre et de fonctionnement du service entre la commune et la Direction Générale des Finances Publiques et tout document concernant la mise en place de ce service et la validation de l'adhésion.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **REPLACEMENT DU VIDEO PROJECTEUR DANS LA CLASSE DE LA DIRECTRICE.**

réf : 2015\_032

Vu le mauvais fonctionnement du vidéo projecteur et l'impossibilité de la réparer ( tableau blanc interactif dans la classe des CM1-CM2 )

Monsieur le maire propose de remplacer le vidéo projecteur Promethan par un vidéo projecteur Hitachi avec une garantie de 3ans .

les membres du conseil acceptent cette proposition et autorisent le maire à signer et commander le matériel à la Société ERI Concept .

Le montant hors taxe du devis s'élève à 880€ SOIT 1056.00€ ttc

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DUNOIS**

TRAVAUX ESPACES VERTS / MOBILIER URBAIN - REABILITATION CENTRE BOURG

réf : 2015\_033

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le lot Espace verts / Mobilier Urbain a été attribué à l'entreprise ARPAJA pour un montant de travaux tranche ferme et unique de 63 370€ HT. soit 76044 € TTC

Il propose aux conseillers de solliciter une subvention au titre du Fonds de concours auprès de la communauté de communes du Dunois;

Le plan de financement s'établit comme suit :

Subvention du FDAIC	7 500 €
Fonds de concours de la CCD	20 000 €
Autofinancement de la commune	48 5400 € ttc
TOTAL	76 044 € TTC

Le conseil municipal, a l'unanimité approuve ce plan de financement et autorise le maire à faire la demande de subvention et signer tous documents concernant ces travaux qui doivent commencer fin septembre 2015.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil :

-qu'il a présenté des dossiers de demande de subvention dans le cadre du contrat régional de pays qui se terminera en juillet 2016. ( 1 dossier respect de l'environnement zero pesticide et 1 dossier enveloppe additionnelle coeur de village)

Le bureau du Pays Dunois effectuera les arbitrages nécessaires à la sélection des projets retenus.

- Les prochaines visites de quartier sont prévues le 3 octobre ( Rues des Charmilles, Tilleuls, Acacias ) et le 21 novembre ( rue des Demoiselles et Rue de Donnemain)

- Faisant suite aux travaux de renforcement du réseau eau potable, vu l'avis favorable de la commission départementale de sécurité, le RIA ( Robinet incendie ) a été supprimé au foyer rural. Vu Le nombre d'extincteurs dans la salle, il n'est plus nécessaire de conserver ce dispositif.

- Le chauffe-eau situé dans la cave du local de la cantine a été remplacé suite à l' inondation de la cave lors des travaux de raccordement du réseau eau potable réalisés par le syndicat des eaux.

- Un devis établi par le SDE 28 , de 910 € HT a été signé pour le remplacement de 2 luminaires cassés sur le parking de l'école;

- Un devis pour divers petits travaux électriques à l'église a été demandé à l'entreprise Furet ( total 929.74 € TTC )

- Une convention a été signée entre la mairie et le Centre Hospitalier Henri EY pour la mise a disposition de la salle de psychomotricité de l'école à un groupe de 6 enfants pour un projet d'éducation physique sportive.1h30 par semaine.

-Des dégradations ont été constatées sur le terrain de sports en particulier l'aire de jeux pour enfants pendant les vacances d'été.

- M.Fleureau domicilié rue du 11 Novembre, riverain de l'aire de jeux a sollicité le retrait d'un banc installé le long de sa haie de thuyas. Le banc sera enlevé, mais la haie devra être taillée et alignée.

-Un arrêté d'interdiction des véhicules à moteur sur le terrain a été pris, des panneaux vont être achetés pour la mise en place de cette nouvelle réglementation.

- Monsieur le Maire va prendre un arrêté pour interdit le démarchage sur la commune ( 1 conseiller est contre)

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'amicale des anciens élèves dissoute et l' Associaion JAC ont fait don de leur vaisselle à la commune;

- Une grande antenne de radio a été installée rue des Bordes; Des renseignements seront pris auprès du propriétaire.

### **Complément de compte-rendu:**

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 21/09/2015  
Le Maire  
Olivier LECOMTE